



LISEZ CETTE PETITION,



SIGNEZ-LA ET ...



FAITES-LA SIGNER!



PÉTITION

à l'intention du **DEPARTEMENT FEDERAL DE L'INTERIEUR.**

Information: Depuis l'an 2000, pas moins de 119 mises en garde ont été émises sur un plan international contre des médicaments psychiatriques, dont 94 par des agences gouvernementales, notamment la FDA américaine (Food and Drug Administration), la TGA (Australian Therapeutic Goods Administration), l'IMB (Irish Medicines Board), Medsafe (Commission des effets indésirables de médicaments de Nouvelle Zélande), l'agence britannique MHRA (Medicines and Healthcare Products Regulatory Agency), le CHMP (European Committee for Medicinal Products for Human Use), Santé Canada et le BfArM (Institut fédéral allemand des médicaments).

Des effets secondaires graves et même dangereux des psychotropes ont été cachés aux consommateurs. Un sondage effectué dans différents pays révèle que plus de 80% des gens ignoraient qu'ils pouvaient rapporter les effets indésirables aux agences nationales des médicaments. Ceci aurait permis d'éviter nombre de décès. Les médecins, et en particulier les psychiatres n'ont pas montré l'empressement nécessaire à rapporter les effets indésirables des psychotropes.

Pourtant ils sont nombreux : anxiété, agitation, troubles sanguins, hallucinations, hostilité, dépression psychotique, myocardite fatale, attaque cérébrale, crise cardiaque, psychose, atteinte hépatique grave, diabète, crises d'épilepsie, suicide, violence et mort.

C'est pourquoi, nous, soussignés, demandons au Département Fédéral de l'Intérieur d'intervenir afin que Swissmedic exige des fabricants de ces médicaments qu'ils ajoutent à la notice sur le produit pharmaceutique et sur l'emballage une information visible avec la recommandation suivante : **« Vous êtes encouragé à rapporter tout effet indésirable de ce médicament au Centre de pharmacovigilance de votre région »**. (Le Congrès américain a également adopté une loi dans ce sens).

Cette démarche incitant les patients à rapporter directement les effets secondaires permettrait d'avoir une base de données plus complète sur ces derniers.

N.	Nom / Prénom	Adresse (Rue - NPA - Lieu)	Signature
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Cette feuille munie de toutes les signatures est à retourner à la

Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme
CP 5773 – 1002 Lausanne.

Vous pouvez obtenir d'autres formulaires par téléphone (021/646.62.26) ou adresser un e-mail à cchrlau@dplanet.ch